



à l'attention de M. Olivier Véran, Ministre de la Santé,  
Mme Cluzel, secrétaire d'état au Handicap

Le 17 juin 2020

Madame, Monsieur,

Le 19 novembre 2019, nous avons adressé à Mme Buzyn, alors encore Ministre de la Santé, un courrier lui faisant part de l'état catastrophique dans lequel se trouvait nombre d'électrohypersensibles à l'entrée de l'hiver, et lui demandant un rendez-vous.

Nous n'avons jamais eu de réponse à ce courrier ni aucune décision prise en notre faveur.

Mme Christiane Le Dauphin, dans les Côtes d'Armor subit déjà la pollution électromagnétique des 3 habitations qui étaient vacantes, voire en ruine lorsqu'elle est arrivée dans sa maison. Elle vient d'apprendre qu'en bas du chemin à 200 mètres de chez elle, l'éleveur de cochons a donné son accord pour installer une antenne 5G. Et c'est une catastrophe pour elle, qui doit à nouveau déménager, mais déménager pour aller où, alors qu'elle n'a même plus la force de faire ses cartons, et est dans un état d'épuisement catastrophique ?

Mme Karine Loisançe, 73 ans, environs de Fougères, est ehs depuis 11 ans, et devenue également MCS (chimico sensible) elle ne peut plus utiliser aucun moyen de chauffage. Sa maison est entourée de câbles électriques, et le linky va être installé dans son hameau. Elle vit sans électricité car devenue très sensible au 50 hz. Elle a de très grandes douleurs, et n'a plus de plaquettes, mais ne peut être aidée à l'hôpital car il y a trop d'ondes, et les médecins refusent de la transfuser chez elle. Pourtant son taux de plaquettes remonte lorsqu'elle peut s'éloigner de son domicile dans un environnement protégé... Des champs entourent sa maison, qui génèrent de gros problèmes de santé et de symptômes multiples lors des épandages de pesticides.

Mme Danièle Bovin, réfugiée dans une caravane sur un parking public dans la forêt de Pont Calleck est menacée d'expulsion par l'ONF. Malgré son enregistrement chez le bailleur Soliha, et ses recherches personnelles, elle ne trouve aucune maison « isolée » c'est à dire à 300 mètres de l'éventuel wifi des voisins. Le 10 juillet, date de la fin de la trêve hivernale, les gendarmes risquent de venir saisir sa caravane.

Et tant d'autres...

Où sont les zones blanches préconisées par le Conseil de l'Europe dans la résolution 1815 de 2011 et la dernière publication du parlement européen ?

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/646172/EPRS\\_BRI\(2020\)646172\\_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/646172/EPRS_BRI(2020)646172_FR.pdf)

Où est la protection des personnes handicapées et la reconnaissance de leur handicap ? La seule réponse de Mr Macron est d'installer encore plus d'ondes avec la 5G, en outrepassant la loi Abeille, et ceci sans aucune étude sanitaire !

<https://www.mesopinions.com/petition/sante/macron-assassinez/45538>

En 2013, le Conseil des ministres des pays nordiques dans son adaptation de la classification internationale des maladies (OMS ICD 10), a intégré l'intolérance électromagnétique et la sensibilité chimique multiple (MCS) **dans la liste des maladies professionnelles**. Ainsi, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, et la Suède, tout comme le Groenland les îles Féroé et Aland, ont intégré ces 2 pathologies sous la classification R68.8 qui regroupe les « *symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoires, non classés ailleurs*. Lors de la décision, il a été recommandé de « *ne pas classer ces troubles dans les catégories psychiatriques, sauf en cas de diagnostic par un psychiatre. L'électrosensibilité est entrée dans le répertoire des maladies en Allemagne en 2013.* »

En France, c'est la justice et non la science, qui vient grappiller des droits, en interdisant la pose d'un compteur communicant, et la pollution électromagnétique du réseau électrique de certains ehs. Comment cela est-il possible ?  
<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2020/06/11/linky-une-electrosensible-gagne-en-appel-contre-enedis>

Les preuves, nous les avons déjà ! 1800 nouvelles études compilées dans la nouvelle version du rapport international Bioinitiative de 2012. Comme nous l'avions souligné à M. Merckel, du service « évaluation des risques » de l'Anses, nous ne pouvons attendre 2 ans de plus les résultats de la nouvelle étude programmée, afin que celles-ci prouvent l'origine de nos douleurs et nos souffrances, qui elles, sont mesurables ici et maintenant à travers des analyses biologiques, et non des consultations en psychiatrie (hop Brest) ou sociologie (étude Bretagne 2018/2019), comme le propose l'ANSES. Rapport de l'ANSES (mars 2018) :

**« L'Anses reconnaît la réalité des troubles présentés par les personnes intolérantes aux ondes électromagnétiques et recommande leur prise en charge. »** Recommande ?? mais nous sommes en survie !

Les EHS ne peuvent même plus se rendre à la consultation du service de pathologies environnementales et professionnelles du Dr Tripodi de l'hôpital de Nantes, il y a trop d'ondes, et Nantes teste la 5G !

Nous avons affaire à une violence institutionnelle inouïe.

Ah bien sûr nous ne sommes pas au fond d'une geôle avec une soupe maigre et un pichet d'eau, mais le résultat est le même : nous sommes en PRISON ! Et l'espace vital se réduit comme peau de chagrin chaque jour.

Des actes ! c'est ce que nous demandons, et le respect de nos droits.

Salutations citoyennes.

La présidente, Danièle Bovin

[contact@lescitoyenseclaires.org](mailto:contact@lescitoyenseclaires.org)

<http://lescitoyenseclaires.org>